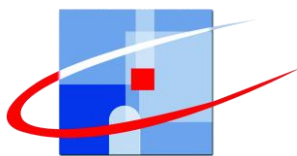
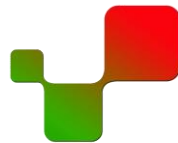


Guide pratique de la coopération décentralisée à l'usage des collectivités locales libanaises



BUREAU TECHNIQUE DES VILLES LIBANAISES
المكتب التقني للبلديات اللبنانية



UNITED CITIES AND LOCAL GOVERNMENTS
CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS
CIDADES Y GOBIERNOS LOCALES UNIDOS
منظمة المدن والحكومات المحلية المتحدة

Réalisé par Cités Unies Liban/BTVL
Mis à jour - Mars 2020

Sommaire

1. Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?
2. Pourquoi mettre en place une coopération décentralisée ?
3. Comment mettre en place une coopération décentralisée ?
4. Quelques données sur des partenariats en cours
5. Quelques acteurs de la coopération décentralisée franco-libanaise

Ce guide pratique est basé sur l'expérience développée par Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises (BTVL) depuis plus de 20 ans au Liban. Il ne prétend pas apporter des informations exhaustives en matière de coopération décentralisée au Liban mais plutôt des informations pratiques basées sur notre expérience et nos convictions.

1. Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?

La conception française définit la coopération décentralisée comme des relations que nouent les collectivités locales d'un pays avec des collectivités locales d'un autre pays.

La coopération entre collectivités locales au niveau international remonte à la fin de la 2ème guerre mondiale avec l'apparition en Europe de jumelages pour promouvoir la paix et la compréhension mutuelle.

Dans les années 1970, un nouveau mouvement apparait entre des collectivités locales du nord et du sud. Il ne se limite plus à créer des liens d'amitié mais se base sur un engagement pour un développement local à long terme, avec pour but de produire des résultats concrets.

Plus récemment, la prise de conscience de la nécessité d'un rétablissement de l'équilibre entre les territoires à l'échelle mondiale a donné une réelle légitimité à la coopération décentralisée.

Au Liban, les collectivités locales sont les Municipalités et Fédérations de Municipalités.

En France, les collectivités locales sont les communes, les intercommunalités, les départements et les régions.

2. Pourquoi mettre en place une coopération décentralisée ?

La coopération décentralisée est la volonté de deux collectivités locales de pays différents d'être **partenaires** afin de partager des savoir-faire et des expériences autour d'intérêts mutuels.

Il faut donc souligner l'importance de l'égalité entre les deux partenaires : il ne s'agit pas d'une relation entre bailleurs de fonds et bénéficiaire ou entre prêteur (de fonds) et débiteur.

Pour une collectivité locale libanaise un partenariat avec une collectivité française ouvre à :

- Une reconnaissance politique importante pour les élus locaux vis-à-vis des citoyens de leur ville ;
- Tous les services techniques de la collectivité partenaire ;
- Tous les acteurs locaux que la collectivité partenaire pourra mobiliser dans le cadre de sa coopération (associations locales, écoles, universités, centres de recherche, réseaux, syndicats, chambres de commerce...).

La collectivité locale libanaise pourra ainsi bénéficier de :

- Conseils ;
- Assistance technique ;
- Expertise et savoir-faire ;
- Formation ;
- Rédaction, accompagnement et suivi de projets ;
- Contribution dans le financement de projets ou d'aide à trouver des financements auprès des bailleurs de fonds.

Les thématiques abordées dans le cadre du partenariat seront celles sur lesquelles les partenaires se sont mis d'accord et peuvent aborder toutes les compétences des collectivités locales :

- Agriculture et développement rural ;
- Aménagement du territoire et transports ;
- Eau et assainissement ;
- Environnement ;
- Education et francophonie ;
- Gouvernance locale et appui institutionnel ;
- Patrimoine et culture ;
- Sport et social ;
- Technologie ;
- Tourisme.

Il est également important de souligner que les apports en expertise d'une collectivité française à sa ville partenaire ne sont pas du même ordre que l'expertise demandée à un bureau d'études. Le technicien municipal français apporte son savoir-faire et son conseil de manière **désintéressée** à sa ville partenaire.

La collectivité locale française peut également bénéficier d'un savoir-faire de sa collectivité libanaise partenaire. La coopération peut également être l'occasion d'appuyer la francophonie à travers des projets culturels qui bénéficient aux deux partenaires.

Dans tous les cas, la condition première d'un partenariat entre deux collectivités locales ne doit pas être la recherche d'un appui financier.

3. Comment mettre en place une coopération décentralisée ?

La coopération française est la plus développée au Liban pour des questions historiques et culturelles ce qui facilite la mise en relation des collectivités.

En premier lieu, il s'agit de trouver une collectivité locale partenaire. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur des relations culturelles ou politiques entre deux collectivités, sur la diaspora, sur un réseau de connaissances personnelles, de profiter de rencontres au cours de conférences, de visites techniques, de séminaires organisés au Liban ou en Europe, de solliciter les réseaux de collectivités locales comme Cités et Gouvernements Locaux Unis, Cités Unies France, le Réseau des Villes Euromed, l'Alliance des Villes Euro-méditerranéennes de culture, etc.

Un partenariat optimal se construira autour d'une problématique commune, d'un besoin qui existe chez les deux partenaires potentiels, ou bien il se développera autour de la problématique de l'un des partenaires à laquelle l'autre partenaire peut apporter son expertise et son savoir-faire.

C'est à partir de cette problématique commune que peuvent se dégager des pistes de travail. Il est également important que les caractéristiques des deux partenaires soient proches (géographique, démographique, historique, sociale, culturelle, économique) afin que le projet défini s'appuie sur des références communes et qu'il y ait concordance des attentes.

La relation entre les partenaires s'établit à travers la signature d'une convention de partenariat qui définit le cadre, la durée, l'objet du partenariat et les engagements réciproques des deux partenaires.

Cette convention devra avoir reçu de part et d'autre les autorisations légales et administratives nécessaires.

Au Liban, la signature d'une convention de partenariat est décidée en conseil municipal puis transmise au Ministère de l'Intérieur et des Municipalités (MIM) pour accord final. Ce dernier peut lui-même avoir recours à l'avis du Ministère des Affaires Etrangères et des Emigrés s'il le juge nécessaire. Quel que soit le cas de figure, la décision finale sera communiquée au conseil municipal par le MIM.

En France, c'est le conseil municipal, départemental ou régional, selon la collectivité locale engagée, qui signe la convention de partenariat.

Un partenariat peut s'établir entre deux collectivités locales ou plusieurs.

Les collectivités françaises partenaires peuvent soumettre un projet de coopération décentralisée franco-libanaise au Fonds d'appui du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères afin d'obtenir des financements ou auprès de l'Agence française de développement (AFD) pour solliciter l'obtention de la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL).

4. Quelques données sur des partenariats en cours

A la fin de l'année 2019, 35 partenariats de coopération décentralisée franco-libanais sont en cours et six d'entre eux bénéficient d'un cofinancement du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (Fonds d'appui aux projets de coopération décentralisée franco-libanais 2019). Depuis les années 1980, près de 93 partenariats ont été recensés.

Les collectivités locales engagées dans des projets de coopération décentralisée sont urbaines ou rurales, peuplées ou peu denses et de superficies diverses. Des fédérations de municipalités aussi bien que des municipalités ont développé des coopérations avec des collectivités françaises. De même, en France, les échelons municipal, départemental et régional sont engagés dans la coopération décentralisée avec le Liban.

La diversité des acteurs impliqués et l'engagement de plus en plus prégnant des réseaux et institutions aux côtés des collectivités locales produisent des projets très divers, tant par leur thématique (cf. *Les thématiques*, page 3) que par leur durée ou leur couverture territoriale. Il peut s'agir de projets annuels ou pluriannuels, des projets bilatéraux ou multilatéraux.

5. Quelques acteurs de la coopération décentralisée franco-libanaise

Le type de partenaires de coopération décentralisée évolue. De plus en plus de réseaux et institutions s'engagent pour appuyer la coopération décentralisée. En voici des exemples :

Au Liban

Cités Unies Liban/Bureau technique des villes libanaises (BTVL)

Cités Unies Liban/BTVL représente l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) au Liban et, à ce titre, contribue au processus de décentralisation et au renforcement de l'institution municipale libanaise.

Elle est l'opérateur de l'Ambassade de France pour la coopération décentralisée franco-libanaise. Elle apporte son aide à la recherche de villes partenaires pour les collectivités libanaises, favorise la mise en réseaux, sensibilise les villes françaises et européennes, bailleurs de fonds et organisations internationales aux besoins des villes libanaises.

Elle offre également des programmes de formation (développement local, police municipale, environnement...) pour les collectivités libanaises, avec l'appui de partenaires français.

Plus d'informations sur : www.bt-villes.org

Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France

Il coordonne, soutient et pilote les actions de coopération dans les secteurs universitaire, recherche, justice, gouvernance, coopération décentralisée, société civile, humanitaire et santé

Plus d'informations sur : <https://lb.ambafrance.org/>

LEbanese Water Actors Platform (LEWAP)

Créée à l'initiative du Ps-EAU, LEWAP est une plateforme d'information, d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs de l'eau et l'assainissement au Liban. Cette plateforme a pour objectifs de collecter, traiter et diffuser l'information sur l'eau et l'assainissement au Liban. Elle soutient les initiatives de coopération internationale dans le domaine et facilite les échanges multi-acteurs sur des sujets clés du secteur. Elle est ouverte et accessible à tous les acteurs de l'eau et l'assainissement : les institutions publiques, les autorités locales, les organisations internationales, les ONG locales et internationales, les organisations de la société civile, les réseaux d'acteurs, les entreprises d'experts de l'eau et les bureaux d'études.

Plus d'informations sur : <https://www.lewap.org/news>

En France

Assemblée des Communautés de France (AdCF)

L'AdFC est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires.

Au niveau de la coopération décentralisée, l'AdFC représente les intercommunalités lors de conférences internationales et publie également des informations sur l'intercommunalité et la coopération décentralisée.

Plus d'informations sur : <https://www.adcf.org/association>

Assemblée des départements de France (ADF)

L'ADF représente les départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle offre un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux, et constitue un centre de ressources pour les départements.

L'ADF soutient l'action internationale des départements (promotion des actions de coopération décentralisée menées par les départements, représentations au niveau national et international,..) et relaie l'information quant aux actualités de l'action internationale.

Plus d'informations sur : <http://www.departements.fr/actualites/>

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AF CCRE)

L'AFCCRE assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes. Elle est également une source d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales.

L'association participe activement au dialogue européen et international, et anime le mouvement des jumelages européens.

Plus d'informations sur : <http://www.afccre.org/fr#.Xi7V-0BuLcs>

Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

L'AIMF, présidée par le Maire de Paris, rassemble plus de 300 capitales et métropoles dans l'ensemble de l'espace francophone. L'AIMF est tout d'abord un espace d'échange et de réflexion pour les Maires : sur la gouvernance locale, le vivre-ensemble, l'innovation... Elle appuie également une action de terrain, en soutenant les coopérations décentralisées et les projets locaux portés par ses villes membres. Cela passe par la mobilisation d'expertise et par un financement direct des projets, autour desquels l'AIMF fait jouer un effet de levier en mobilisant des partenaires extérieurs : agences de l'eau, fondations, Union européenne.

Plus d'informations sur : <http://www.aimf.asso.fr/>

**Association
Internationales des
Régions francophones
(AIRF)**

L'AIRF est la seule organisation internationale représentative des pouvoirs régionaux. Elle est composée de présidents ou de responsables de collectivités où la langue française est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée. Elle permet à ses membres de communiquer, de se rencontrer et ainsi d'échanger les bonnes pratiques pour une francophonie planétaire acteur de la diversité des langues, du dialogue des cultures et des civilisations. Il vise également à diffuser une francophonie utile qui contribue au développement durable des territoires et des populations en soutenant le développement économique et solidaire de l'espace francophone. Il s'agit également de diffuser les bonnes pratiques de la gouvernance locale, de la décentralisation et de la coopération décentralisée.

Plus d'informations sur : <http://www.regions-francophones.com/>

**Association des Maires
de France (AMF)**

L'AMF représente principalement les intérêts des maires ruraux, et les municipalités de petite taille, et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. L'AMF informe et soutient les actions de coopération décentralisée et participe activement aux rencontres internationales.

Plus d'informations sur : <https://www.amf.asso.fr/>

**Association des Régions
de France (ARF)**

L'ARF représente les régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes. Elle organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions, et est le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services. Au niveau international, l'ARF cherche à valoriser la Francophonie et renforcer la mobilité internationale des jeunes. Elle soutient également les projets de développement territorial et participe activement à la diplomatie des territoires à travers différents réseaux internationaux comme CGLU.

Plus d'informations sur : <http://regions-france.org/>

**Petites Cités de Caractère
de France**

Le concept de Petites Cités de Caractère est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Ces villes, autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires, ont souvent vu leurs fonctions urbaines se réduire après les révolutions administratives et industrielles de la France. Elles ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines, et se sont retrouvées sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage.

Le projet des Petites Cités de Caractère est, dans ces communes, de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.

Cette association se décline en plusieurs réseaux territoriaux comme Petites Cités de Caractère de Bretagne ou de Bourgogne Franche-Comté.

Plus d'informations sur : <http://www.petitescitesdecaractere.com/>

Cités Unies France (CUF)

CUF rassemble les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée. Il représente et promeut l'action internationale des collectivités territoriales et les informe des dernières actualités de la coopération décentralisée. Le réseau anime les groupes pays réunissant les collectivités françaises travaillant sur un même pays afin de mutualiser et de capitaliser des expériences et d'impulser des actions concertées.

Plus d'informations sur : <http://www.cites-unies-france.org/index.php>

EUROMED

Le Réseau des Villes EUROMED rassemble des ONG, des individus et des collectivités européennes et du pourtour de la Méditerranée. Il facilite la réflexion et l'action sur les problématiques euro-méditerranéennes et accompagne ses membres dans leurs initiatives, notamment auprès des pouvoirs publics et des institutions européennes.

Plus d'informations sur : <http://www.reseau-euromed.org/fr/>

Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

La FNAU regroupe 50 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Elle est une association d'élus qui offre un lieu privilégié de dialogue sur les questions urbaines. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes. Le réseau technique de la FNAU rassemble 1500 professionnels de l'urbanisme, ancrés dans les réalités locales. La Fédération leur permet de disposer d'un espace de rencontre et d'un réseau d'échanges où ils peuvent « capitaliser » leurs savoirs, partager leurs expériences et se mobiliser sur des projets collectifs.

Plus d'informations sur : <http://www.fnau.org/fr/accueil/>

France Urbaine

France Urbaine regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques, et a pour objectif de promouvoir le fait urbain auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens.

France urbaine participe activement aux rencontres sur la coopération décentralisée, et diffuse des informations sur des conférences internationales et les appels à projets du Ministère français des Affaires Etrangères et du Développement International.

Plus d'informations sur : <http://franceurbaine.org/>

Programme Solidarité-Eau (pS-Eau)

Le pS-Eau est un réseau multi-acteurs français créé en 1984 et dont l'objectif est de généraliser l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement. Pour cela, le pS-Eau soutient les initiatives locales de coopération internationale, et en particulier les projets de coopération décentralisée. Le pS-Eau soutient le développement de projets au Liban en facilitant l'accès à l'information, en accompagnant et formant les porteurs de projets, en animant des temps d'échanges multi-acteurs sur les thématiques clés du secteur. Ces activités sont déployées en France par l'équipe du pS-Eau et au Liban via la plateforme LEWAP.

Plus d'informations sur : <https://www.pseau.org/>

Réseau des Grands Sites de France (RGSF)

Le RGSF est l'association nationale française qui rassemble 18 collectivités gestionnaires de paysages emblématiques ayant reçu le label Grand Site de France attribué par le Ministre en charge de l'Environnement, et d'autres sites engagés dans une démarche d'excellence pour

l'obtenir. Les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France labellisées partagent les valeurs du développement durable et une même ambition : protéger, gérer et mettre en valeur "l'esprit du lieu" particulier à chaque Grand Site de France. Le RGSF anime le pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux, lieu d'échanges, de ressources et de formation, qui met en relation et accompagne les sites et collectivités à l'international, partageant des valeurs similaires et souhaitant s'inspirer du "modèle" de gestion intégrée à l'œuvre dans les Grands Sites de France.

Plus d'informations sur : <https://www.grandsitedefrance.com/>

Sites et Cités Remarquables de France

Sites et Cités remarquables est un réseau de villes et territoires français, porteurs du label national « Villes et Pays d'art et d'histoire » ou d'un Site Patrimonial Remarquable, réunis pour partager expériences, pratiques et interrogations sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

Le réseau développe des échanges internationaux autour de l'urbanisme patrimonial, de la législation des centres anciens, de la gouvernance urbaine, du développement durable, du tourisme culturel et de la sensibilisation des publics au patrimoine.

Plus d'informations sur : <http://www.sites-cites.fr/>

Villes de France

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national. Ses objectifs sont la valorisation des enjeux spécifiques et des attentes de ces territoires urbains, le renforcement de leur contribution au développement économique, social et culturel, et la promotion de ces territoires. Villes de France représente des territoires ouverts sur le monde, à travers les jumelages et les projets de coopération internationale.

Plus d'informations sur : <http://www.villesdefrance.fr/>

